

Your Committee recommends that the present format and size of paper used for bilingual bills be adopted as a common size and format for all routine publications of the House of Commons. Your Committee makes this recommendation because such standardization would, it appears, materially assist production of all such documents from type-setting through bindery to final delivery. This size would also be compatible with the metric system if and when it is adopted by Canada.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues N<sup>os</sup>. 1 and 2*) is tabled.

Respectfully submitted,

*Le président,*

D. GORDON BLAIR.

*Chairman.*

FRIDAY, June 26, 1970

The Standing Committee on Procedure and Organization has the honour to present its

SECOND REPORT

The Committee has the following matters before it for consideration and report:

1. Referred on Monday, March 23, 1970:

That the Standing Committee on Procedure and Organization, in consultation with Mr. Speaker, be directed to study the question of radio and television broadcasting of the proceedings of the House and its Committees, including the legal, procedural, and technical aspects thereof, and the question of arrangements made for reporters for the electronic media in the Parliament Buildings.

2. Referred on Tuesday, May 12, 1970:

That the question of measures to be taken to ensure the security of the galleries of the House be referred to the Standing Committee on Procedure and Organization.

Le Comité recommande que le format et la dimension de papier utilisé actuellement pour les bills bilingues soient adoptés comme grandeur et format communs pour toutes les publications régulières de la Chambre des communes. Le Comité fait cette recommandation étant donné que cette normalisation aiderait, semble-t-il, à la production matérielle de tous ces documents à partir de la composition en passant par la reliure jusqu'à la livraison finale. Cette dimension serait également compatible avec le système métrique s'il est un jour adopté au Canada.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n<sup>os</sup> 1 et 2*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le VENDREDI 26 juin 1970

Le Comité permanent de la procédure et de l'organisation a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le Comité a été saisi des questions suivantes pour les étudier et en faire rapport:

1. Déféré le lundi 23 mars 1970:

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation en consultation avec M. l'Orateur, soit chargé de faire l'étude du sujet de la transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre des communes et des comités de la Chambre, y compris les aspects légaux, techniques et de procédure qui s'y rapportent, et des dispositions à prendre pour les correspondants affectés aux média électroniques dans les édifices du Parlement.

2. Déféré le mardi 2 mai 1970:

Que la question concernant les mesures à prendre pour assurer la sécurité dans les tribunes de la Chambre soit déférée au comité permanent de la procédure et de l'organisation.